

**AM N° PM/2026/213**

**Objet : Interdiction de stationnement**

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,  
Vu, le code général des collectivités territoriales,  
Vu, le code de la route,  
Vu, le code pénal,  
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

**CONSIDERANT**, la nécessité d'interdire le stationnement sur la première place de parking située sur la zone de stationnement devant l'entrée de la garderie, rue de la Liberté (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE à l'occasion d'une manifestation ; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

**ARRETE**

**Article 1 :** Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur la première place de parking située devant l'entrée de la garderie. Cela afin de permettre le stationnement d'un véhicule dans le cadre d'une manifestation dans le Parc Urbain. Cette mesure d'interdiction prendra effet le lundi 13 juillet 2026 à partir de 13h00 jusqu'à 00h00.

**Article 2 :** Des barrières seront installées la veille par les services techniques afin de prévenir la population et le présent arrêté sera affiché.

**Article 3 :** Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. la Commandante de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- Aux archives municipales,
- La Police Municipale,

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPE, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Le Maire,

**Matthieu CORBILLON**

